

Bourges le 15 juin 2007

## La CFDT du centre de Bourges interpelle J.P. BAILLET sur le maintien des compétences et les investissements !

*Lors de la venue de monsieur Smaghe le 13 mars dernier, la CFDT de l'établissement de Bourges avait souhaité le rencontrer pour lui soulever un certain nombre de problèmes concernant le Terrain Sud sur la maintenance, les désinvestissements et la sous-traitance (voir déclaration et compte rendu du 13 et 14 mars 2007). Suite à cette rencontre, monsieur Baillet était venu se rendre compte par lui-même des problèmes évoqués. Nous en avons profité pour lui faire un panorama plus complet de la situation de ce secteur de production sur l'externalisation, les investissements, la politique achat, les embauches et le management (déclaration et compte rendu du 27 mars). Jeudi 14 juin à sa demande, monsieur Baillet a reçu une nouvelle fois, les Organisations Syndicales de 16h30 à 18h00 pour faire un point d'actualité.*

A l'ouverture de la séance, la CFDT a fait sa déclaration liminaire (voir au verso). M. Baillet a commencé par répondre aux différentes questions avant de nous donner son ressenti sur le Terrain Sud.

### Maintenance :

**Il constate que tous les problèmes ne sont pas résolus mais qu'il y a une nette amélioration depuis cinq mois,** l'audit prévu a été conduit et sera restitué début juillet. L'effectif de la maintenance est passé de deux à quatre personnes. Cégelec doit faire des propositions pour améliorer la disponibilité des machines. Du préventif doit être mis en oeuvre à partir du 2 juillet ainsi que la Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur. **Nous sommes satisfaits de voir que nos remarques aient été prises en compte.** Nous aurions souhaité une maintenance en interne, malheureusement il n'en est pas question. A notre interrogation sur les pertes de compétences en cas de changement de prestataire dans deux ans, il nous a déclaré qu'il sera attentif à ce qu'il n'y ait pas de perte des connaissances acquises sur les machines, sans réellement indiquer la méthode infaillible.

### Sous traitance :

Il nous a certifié qu'aucune pénalité de retard ne nous serait appliquée à cause des problèmes de sous-traitance, et surtout pas en raison du dépôt de bilan de la société Dehousse. *«Nous sommes des concepteurs et producteurs d'armement et aujourd'hui, pour vendre à l'export, nous devons savoir faire faire»* a-t-il ajouté.

La CFDT regrette que beaucoup de nos compétences, des méthodes à la production, partent à l'extérieur ce qui nous

conduira à ne plus savoir faire faire. Nous allons nous trouver dans la situation du moniteur d'auto école qui doit donner son savoir faire à un élève alors qu'il n'a pas touché un volant depuis de nombreuses années !

### Investissements :

*«Aucun investissement dans l'immédiat, les dossiers présentés ne sont pas convainquants».* **La CFDT est intervenue pour préciser que faute d'investissements, nous allons perdre des compétences, que la rentabilité de cet investissement ne doit pas être le seul critère à prendre en compte.** Monsieur Baillet partage tout à fait notre analyse, mais regrette que ce critère ne lui est pas été présenté d'où retour des copies. **Le rodage vertical** en est un exemple typique où le retour sur investissement n'est pas le critère principal mais qu'il est **indispensable au maintien de notre maîtrise d'oeuvre** et au besoin de fabrication. Nous nous emploierons au CE extraordinaire de juillet à démontrer le bien fondé de cet investissement.

### Réorganisation :

Monsieur Baillet a reconnu qu'il n'était pas infaillible et contrairement à ce qu'il avait décidé il y a quelques mois, il était **nécessaire de créer un poste de responsable production au Terrain Sud qui sera rattaché directement à monsieur Guillet.**

A notre question sur la 8ème réorganisation du Terrain Sud, il semblait ne pas être informé. M. Guillet n'en avait sans doute pas parlé, jugeant cette modification mineure, pourtant impliquant un déplacement du magasin et semble-t-il d'autres aménagements plus consé-

quents. La CFDT exigera lors d'un prochain CE des explications sur ce point.

### Intérimaires:

*«Le travail intérimaire est inscrit dans le code du travail, c'est une main d'oeuvre d'appoint, il n'y a pas de raison de s'en passer».* Si la CFDT peut être d'accord pour l'emploi d'intérimaire sur un pique de charge, cela ne doit pas être une règle permanente. Nous pensons qu'il est temps de prévoir l'avenir et d'embaucher ces personnels. Comme nous ne cessons de le répéter, notre métier est spécifique et le savoir faire ne s'acquiert pas du jour au lendemain, c'est pourquoi il nous faut profiter de la période pour mettre en oeuvre une véritable politique de recrutement.

### Conclusion:

Nous sommes satisfaits de voir que le Sud va avoir, de nouveau, un responsable présent en permanence. Force est de constater que nos interventions successives ont permis de faire prendre conscience du problème. Par contre concernant la politique d'investissements et de recrutements, sa position reste figée. Notons également que monsieur Baillet nous a déclaré avoir été admiratif des progrès réalisés en quelques mois, ce qui veut donc dire que sa perception du Sud est beaucoup plus positive. Bien que des progrès ont été réalisés, nous nous devons de rester très attentif à ce secteur et maintenir la pression concernant les embauches et les investissements. Pour cela, le CE extraordinaire demandé par l'ensemble des élus sera le lieu de débat pour amener nos propositions. Le prochain CCE du 26 juin sera aussi l'occasion d'aborder ces sujets.